



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/07/2023  
Reçu en préfecture le 19/07/2023  
Publié le  
ID : 065-216502260-20230703-2023045-DE



-----  
2023/045

Séance du 3 juillet 2023 à 19h00

**Présents :** Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Ingrid BOUTARFA, Sébastien ABADIE, Dominique GAYE

**Absents :** Gisèle VINCENT (Procuration à Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (Procuration à Jean TRILLE), Hélène FRANCES (Procuration à Juliette SALANNE), Bernard LHOSSEIN (Procuration à Denis FEGNE).

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ    Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

## ACHAT D'UNE BANDE DE 5M AU CHEMIN DE LALETTE

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter une bande de 5,00m le long de la propriété de M. Couchies (187m<sup>2</sup> en tout) afin d'assurer la continuité avec les parcelles déjà acquises le long du chemin de Lalette.

En effet, en 2007 lors de la mise en œuvre de la PVR, la commune avait prévu d'acquérir une bande de 5,00 m le long de la voie afin, à terme, une fois tout urbanisé, de réaliser des équipements tels que parkings et trottoirs. Or, 2 propriétaires n'ont pas en 2007 signé l'acte de vente et notamment la parcelle acquise par M. Couchies.

Après négociation avec M. Couchies, celui-ci propose que nous rachetions cette parcelle au prix qu'il l'a acquise dernièrement soit à 38€/m<sup>2</sup> pour un montant total de 7 106 € TTC et que nous prenions à notre charge les frais de géomètre (environ 500 €).

Sur la base de l'autorisation de fongibilité des crédits, il est nécessaire de transférer les crédits ci-dessous à savoir :

- 21318-54 « bâtiments communaux » = - 10 000 €
- 2111 « acquisition de terrains » = + 10 000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition à 7106 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire (acte d'acquisition en la forme administrative).

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,



Denis FEGNE



parcelle Couchies

GN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 0° 02' 39" E  
Latitude : 43° 14' 36" N

Bandes de 5,00 m non acquises

Bandes de 5,00m acquises

Chemin de La Lette